

Annexe n°8: Modèle Carnet de magasin

Arrêté portant organisation et fonctionnement des ordinaire
dans les Forces Armées Béninoises (Article n°99)
(Format 27X21)

FORCES ARMEES BENINOISES
ETAT MAJOR DE L'ARMEE DE TERRE
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

CARNET DE MAGASIN DE L'ORDINAIRE

Mois d 20__

Le présent Carnet comprenant feuillets, celui-ci compris a été co

paraphré par nous ⁽¹⁾ ₍₂₎ :

A, le 2

NOTE EXPLICATIVE

Les 1^{ère} et 2^{ème} parties n'appellent pas de commentaire particulier la 3^è partie est destinée à l'enregistrement de tous les mouvements de denrées (entrées et sorties réelles, entrées et sorties d'ordre)

Les mouvements sont enregistrés chronologiquement et les denrées reparties suivant leur origine dans l'ordre suivant :

- denrées administratives
- denrées d'ordinaire

Les tableaux comportent la justification pour une denrée déterminée d'une colonne Entrées et Sorties. Chaque jour est reporté sur une seule ligne la totalité des entrées et sorties.

Les pièces justificatives des mouvements de denrées sont enregistrées à la colonne c ad - hoc, sous les formes simplifiées suivantes

- BR n° 8** = Bulletin de réception des fournisseurs n° 8;
- ER (E) n° 8** = Bulletin de réception des exploitations annexes n° 8;
- RA n° 9** = Relevé d'achats directs n° 9;
- BD n° 14** = Bon de distribution n° 14;
- E 5 n° 7** = Etat des sessions n° 7;
- OM n° 3** = Ordre de mouvement n (3) ets

La 4^e partie, à ce tableau, sont reportés les effectifs pris en considération pour la préparation des repas. L'effectif moyen journalier du mois en est déduit.

(1) Européen ou autochtone

(2) Major chef de détachement Grade, Nom et Prénoms du CSA du Corps.

(3) Prévus par l'instruction sur la comptabilité des matériels appartenant à l'Etat.

